

46959 - Prononcer une invocation après chaque deux rakaa

La question

Quel est le statut de la prononciation d'une invocation entre deux saluts avec emploi de la formule que voici: « Gloire à Toi, notre Maître. Sois loué. Seigneur, pardonne-nous? »

La réponse détaillée

La prononciation d'une invocation entre deux saluts avec emploi de la formule Gloire à Toi, notre Maître. Sois loué. Seigneur, pardonne-nous n'a pas de fondement dans la Sunna. Dès lors, ni l'imam ni celui qui prie sous sa direction ne sont tenus de s'y conformer. Car la pratique cultuelle est à recevoir telle quelle. On ne peut initier une telle pratique sans se référer à une loi venue du Messager d'Allah (Bénédiction et salut soient sur lui). S'imposer un acte de dévotion déterminée en un temps spécifique sans argument relève de la pure innovation. Or le Prophète (Bénédiction et salut soient sur lui) a dit: **« Quiconque accomplit un acte contraire à notre ordre le verra rejeter. »** (Cité par al-Boukhari et par Mouslim)

L'importante formule invocatoire Gloire à Toi, notre Maître. Sois loué. Seigneur, pardonne-nous était employée par notre Prophète (Bénédiction et salut soient sur lui) quand il s'était prosterné ou s'était incliné.

Al-Boukhari (784) et Mouslim (484) ont rapporté qu'Aicha (P.A.a) a dit: « Le Prophète (Bénédiction et salut soient sur lui) disait souvent quand il se trouvait en posture d'inclinaison ou de prosternation : **« Gloire à Toi, notre Maître. Sois loué. Seigneur, pardonne-nous. »** Il entendait parler là se conformer au Coran. Autrement dit appliquer l'ordre qui lui est donné dans le Coran quand le Très-haut lui dit: « Que périssent les deux mains d'Abū-Lahab⁽⁴⁾ et que lui-même périsse.

Sa fortune ne lui sert à rien, ni ce qu'il a acquis. Il sera brûlé dans un Feu plein de flammes, de même sa femme, la porteuse de bois, à son cou, une corde de fibres. » (Coran, 111)

Voyez comment les gens se sont écartés de la Sunna pour s'accrocher à des pratiques innovées! Figure parmi les innovations, l'emploi des phrases Prière nocturne ..Puisse Allah vous récompenser!. et la prononciation à haute voix entre chaque deux rakaa de la phrase Seigneur, bénis et salue notre seigneur Muhammad et la récitation de la sourate de la Sincérité et des Deux protectrices (112,113 et 114) et le fait pour l'imam de dire: Gloire à Allah et la répétition de ceux qui prient sous sa direction de la formule: Gloire à Allah.Loué soit-Il.Gloire à Allah l'Incommensurable. Tout cela n'a pas été reçu du Prophète (Bénédiction et salut soient sur lui). Voilà pourquoi la Commission permanente a émis un avis déclarant ces pratiques innovées.

Avis de la Commission permanente (7/208-215)